

Commune de FRANCHELEINS

<p align="center">Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal Du jeudi 2 septembre 2021 à 20h30</p>
--

-+--+--+-

L'an deux mille vingt et un, le deux septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de FRANCHELEINS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la maison de l'Amitié, sur convocation régulière, sous la présidence de M. LUX, maire.

Présents : Mme CHAUVOT Stéphanie, M. DEROCHE Christophe, Mme FANGET Laure, Mme FAR-FOUILLON Brigitte, Mme GIRARD Noëlle, M. GUIDE Julien, Mme JOUBERT Marie, Mme JOURDAN Sylvie, M. LUCENET Thierry, M. LUX Jean-Michel, Mme MARCHE Nathalie, M. MOLLARD Philippe (arrivée à 20h40), Mme MOUCHETTE Sabrina, M. NOTIN Guillaume, Mme PERRILLAT MANDRY Monique, M. ROLLET Mathieu, M. Johan VIVIEN-MAGNIEN.

Excusés : M. Hervé DESTHIEUX (pouvoir à Stéphanie CHAUVOT), M. Sébastien MOYNE (pouvoir à Jean-Michel LUX),

M. Julien GUIDE est désigné comme secrétaire de séance.

-+--+--+-

Approbation du précédent compte-rendu

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du précédent conseil. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Convention ENEDIS impasse des Platanes

Arrivée de M. MOLLARD.

Afin de permettre l'alimentation en électricité d'un nouveau lot impasse des Platanes, il est nécessaire de conclure une convention de servitude avec Enedis, la voirie de ce lotissement étant pour le moment dans le domaine privé de la commune. Celle-ci est conclue à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- De donner mandat au maire afin de signer la convention de servitude correspondante, avec ENEDIS.

Modification du tableau des emplois

La nouvelle organisation du périscolaire, en particulier le dédoublement des salles de cantine, impose des changements dans le tableau des emplois afin d'y pallier.

Mme MOUCHETTE donne les éléments de changement.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Décide de modifier les temps annualisés des postes techniques et d'animation à temps non complet tel que mentionnés ci-dessous,
- Fixe le nouveau tableau des emplois permanents tel que ci-joint,
- Autorise M. le Maire à procéder à la déclaration de vacances de poste et à prendre les dispositions qui s'imposent concernant le recrutement.

Tableau des emplois permanents à temps complet

<u>Grade ou Cadre d'emploi</u>	<u>Fonction</u>	<u>Nombre</u>
<u>Service administratif</u>		
Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs ou des Rédacteurs	Secrétaire de Mairie	1
<u>Service Technique</u>		
Adjoint Technique territorial	Agent polyvalent	1
Adjoint Technique territorial Principal 2° Classe	Agent polyvalent	1

Tableau des emplois permanents à temps non complet

<u>Grade ou cadre d'emploi</u>	<u>Fonction</u>	<u>Nbre h/sem.</u>	<u>Nbre</u>
<u>Service administratif</u>			
Cadre d'emploi des Adjoints administratifs	Accueil du public	25.00 h	1
<u>Service Technique</u>			
Adjoint technique territorial principal 2° Classe	Agent service école & aide garderie	22.68 h	1
Adjoint technique territorial	Agent de restauration	23.68h	1
Cadre d'emploi des adjoints techniques	Service des repas et aide garderie	12.18h	1
<u>Service Social.</u>			
Agent spécialisé principal de 2e classe des EM	Agent spéc.écoles maternelles	32.07 h	1
Agent spécialisé principal de 2e classe des EM	Agent spéc.écoles maternelles	32.07 h	1
<u>Service Animation.</u>			
Adjoint territorial d'animation	Surveillance garderie et cantine	28.38 h	1
Adjoint territorial d'animation	Surveillance garderie, aide au service repas	26.02 h	1
Adjoint territorial d'animation	Surveillance cour/cantine	10.66 h	1

Demande de subvention pour les travaux sur les anciens locaux techniques communaux

M. le Maire expose le projet de rénovation des anciens locaux techniques en extension de la mairie.

Le montant global estimé est de 400297.24€, comprenant 34946.85€ de maîtrise d'œuvre, 15881.93€ pour les autres bureaux d'études et 349468.46€ de travaux.

Une demande de subvention a été déposée auprès du Département au titre de la contractualisation et une autre sera sollicité au titre de la DETR dès ouverture du service. M. le Maire demande au conseil municipal de valider le plan de financement correspondant tel que ci-dessous :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		120 089.17€	30 %
Sous-total autofinancement		120 089.17 €	
Etat	DETR	200 148.62€	50 %
Département		80 059.45€	20 %
Sous-total subventions publiques		280 208.07€	
TOTAL H.T.		400 297.24€	100.00 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- De valider le plan de financement tel que noté ci-dessus,
- De donner mandat au Maire pour accepter toute subvention qui pourrait être accordée.

Modification des statuts du Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône

Le syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône rappelle que suite à la création du SEP Bresse Dombes Saône au 1^{er} janvier 2019 issu de la fusion des ex SIE Dombes Saône, Renom Chalaronne, Renom Veyle et Veyle Chalaronne puis l'adhésion au 1^{er} janvier 2020 de l'ex SIE Montmerle et Environs, il est apparu nécessaire de relocaliser son siège social par rapport au nouveau périmètre syndical et de construire des bureaux neufs plus adaptés. Le choix s'est porté sur Saint Trivier sur Moignans, commune au centre du syndicat et dont le 1^{er} étage de la mairie est inoccupé.

Il convient ainsi de modifier l'article 3 « siège du syndicat » des statuts du SEP Bresse Dombes Saône et de remplacer la phrase : « Le siège du syndicat est fixé à 01390 Civrieux, 128 Chemin des Trois Fontaines », par « Le siège du Syndicat est fixé à 01990 St Trivier sur Moignans, Place de l'Hôtel de Ville ».

Actuellement, l'article 6 des statuts limite la composition du Bureau au président et vices présidents. Le syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône souhaite que compte tenu de la charge des missions confiées à chaque vice-président, le Bureau soit élargi à d'autres délégués. L'article pourrait être libellé ainsi : « Le comité syndical désigne parmi ses membres, et après chaque renouvellement, un Bureau composé d'un Président, de Vice-Présidents, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de membres sera défini par délibération du comité syndical ».

Le conseil municipal écoute l'exposé de M. le maire et après en avoir délibéré, ACCEPTE que le SEP Bresse Dombes Saône :

- MODIFIE les articles suivants des statuts du SEP Bresse Dombes Saône
 - Article 3 – Siège du syndicat : le siège du syndicat est fixé place de l'Hôtel de Ville, 01990 St Trivier sur Moignans.
 - Article 6 – Composition du Bureau : le comité syndical désigne parmi ses membres, et après chaque renouvellement, un bureau composé d'un Président, de Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de membres sera défini par délibération du comité syndical »
- CREE un nouvel article
 - Article nouveau – Constitution des Commission : le comité syndical peut, à tout moment, créer des commissions permanentes ou temporaires. Leur nombre, leur composition, leur objet et leur fonctionnement sont fixés par délibération du comité syndical. Ce nouvel article portera le numéro 11.

Limitation de l'exonération de 2 ans de la TFPB sur les immeubles neufs à usage d'habitation

M. le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation. Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés. (Exposé des motifs conduisant à la proposition)

Vu l'article 1383 du code général des impôts, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

Depuis le dernier conseil municipal, et jusqu'au 31/08/21, des lignes de trésorerie ont été réalisées pour un montant global de 28 167.47 €.

Rapport des commissions.

Scolaire et Jeunesse.

Mme MOUCHETTE indique que les vélos reçus et à recevoir pour l'école seront utilisables par la garderie également. Le logiciel pour la garderie est en place et les parents sont informés au fur et à mesure de leur venue, en particulier pour les parents qui ne nous ont pas fourni d'email, indispensable à l'utilisation de celui-ci. La commission souhaiterait instaurer des poubelles propres à l'école afin d'éviter que tous les déchets passent en poubelle ultime. Pour le nom de l'école, Mme MOUCHETTE préférerait un nom impersonnel.

Jeunesse : les travaux sont en retard, pour les jeux, il manque le sol souple. La structure de sport est posée et l'organisme de contrôle doit passer avant la mise en service.

Urbanisme et cimetière

M. ROLLET indique que 74 actes au total 22 cu, 47 dp et 5 pc ont été instruits sur cette année. Il propose des réunions de la commission urbanisme tous les 15 jours, les vendredis à 19h, afin de traiter les dossiers en collaboration avec Elodie. La première est fixée au 10/09, puis tous les 15 jours dans un premier temps.

M. ROLLET montre au conseil quelques photos de l'espace cinéraire rénové au cimetière de Francheleins.

Voirie.

M. LUCENET indique que les travaux de voirie ont démarré cette semaine : profilage, qui sera suivi du Point à temps, les finitions interviendront dans quelques semaines pour respecter les temps de pause.

Aintegra fera une présentation à la commission des projets d'aménagement du carrefour de la rue de la mairie, du cœur de village et de la place de l'église.

Ecopaturage : proposition d'animation avec l'école, transhumance, tonte, etc.. on attend des éléments.

Panneaux pour le bus : ils ne sont pas encore posés mais le seront en semaine du 6 septembre.

Communication fleurissement

Mme CHAUVOT expose que la réunion pour le calendrier des manifestations a lieu lundi 6 septembre. Ensuite, la commission entamera la préparation du bulletin municipal.

Bâtiments.

M. DEROCHÉ indique que l'alarme a été installée et fonctionne bien. L'école : la peinture des sanitaires et de la salle de repos est faite. Sabrina MOUCHETTE souhaitait que l'on clôture un espace pour stocker les vélos et un devis a été trouvé pour 387€.

La mairie : les fenêtres sont changées depuis lundi. Les volets et les autres fenêtres seront repeints à compter de la semaine prochaine. L'agrandissement de la salle du conseil démarre après le 4 octobre.

Le boulanger de Montmerle a sollicité la mairie pour l'installation d'un distripain, peut-être sous la buvette. Le coût pour la mairie serait uniquement la consommation électrique et de fournir un emplacement avec un socle dur. Le conseil est majoritairement favorable, mais l'emplacement reste à définir.

- **Numérique.**

M. VIVIEN MAGNIEN indique que le site internet avance, il va bloquer du temps chaque semaine en mairie pour avancer avec les secrétaires.

Les capteurs de co² dans le cadre Covid : il propose d'en installer dans l'école afin d'inciter à aérer plus régulièrement ainsi que répondre aux préconisations et obligations réglementaires. 3 devis ont été reçus et pourront être examinés par la commission scolaire, en association avec la directrice de l'école.

Panneaux lumineux : il attend des devis, environ pour 12000 à 13000€ pour simple face et environ 17000€ pour un double face. Des petits existent à 5000€ avec 8 lignes de 19 caractères, (genre panneau pocket) pour des messages rapides, ce qui serait adapté notamment sur Amareins et Cesseins. Un panneau plus qualitatif pourrait prendre place en centre village près de la mairie.

Johan souhaiterait pouvoir faire de la maintenance sur les équipements mis à disposition des personnels et de l'école pendant les congés ce qui implique que les matériels soient remis en mairie pendant ces périodes.

Questions diverses.

- M. le Maire indique que nous avons pu obtenir un état officiel de la parcelle qui faisait débat rue des Chataigniers. Elle nous appartient bien, nous en avons averti les colotis et nous pourrions donc implanter l'abribus.
- Trois jeunes dépollueurs ont pris l'initiative de ramasser des ordures sur l'espace public. Ils ont proposé de faire cela à l'échelle de l'école. Bravo à eux.
- Thierry GELIN a demandé une disponibilité pour fin septembre et nous cherchons à le remplacer sur son poste d'agent technique polyvalent à temps plein.
- Comptoir de campagne, la date de visite se précisera pour le 14/10
- M. le Maire annonce que Mutualps fera sa réunion publique le 30/09 à 18h30. Des flyers pour l'annoncer sont à distribuer dans les semaines à venir et sont disponibles en mairie.
- M. ROLLET demande des nouvelles de la DDT pour l'accotement déstabilisé lors des fortes pluies. Une patrouille est passée, ils sont en recherche de solutions.
- M. LUCENET : les dépôts terrain Tenoux sont infestés de rats. Ce sera signalé au SMIDOM.
- Mme MARCHE a participé à la réunion vie sociale et vie sportive de la CCVSC. 2 crèches privées pourraient voir le jour prochainement ; des journées portes ouvertes sont prévues à Visiomômes et visiosport rouvre, avec passe sanitaire obligatoire.
- Mme FANGET ira le 8 septembre à la CLECT. Fête du village : ça s'est bien passé.
- M. NOTIN : dommage d'avoir dû annuler les conscrits. Seule une boom pour les 10 ans est maintenue.
- Le prochain conseil municipal est prévu le 07/10/2021 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00.

Le maire
J.M. LUX

Le secrétaire
J. GUIDE



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Guide', written in a cursive style.